

LETTRE D'INFORMATION



Voyageons futé ! Covoiturons !

Si vous faites partie des 7000 pendulaires habitant les districts de la Glâne et de la Veveyse ou que vous avez envie tout simplement de désengorger le trafic et de ménager l'environnement tout en passant un moment sympathique, le site www.glane-veveyse-covoiturage.ch est pour vous !

En effet, le 14 octobre dernier, les communes des deux districts en collaboration avec la Région Glâne-Veveyse ont inauguré un nouveau site internet facilitant le covoiturage.

La démarche est axée sur deux volets :

- l'inscription ou la recherche de trajets en commun
- la mise à disposition de places de parc gratuites sur les territoires des communes :

www.glane-veveyse-covoiturage.ch pour obtenir le sésame

qui donne accès aux 110 places de parc mises à disposition par les 29 communes.

Campagne de mesure du radon 2009-2010

La commune de Rue a participé à la campagne de mesure cantonale. Les résultats du canton de Fribourg seront présentés dès 2011 sur le cadastre helvétique : www.ch-radon.ch. La commune de Rue compte 1188 habitants, 280 bâtiments. 12 bâtiments ont été mesurés. La moyenne de la concentration en radon est de 75 Bq/m³, la moyenne médiane de 56 Bq/m³. En dessous de 400 Bq/m³, aucune mesure n'est nécessaire. La commune de Rue est classée à risque léger.

QUELQUES NOUVELLES EN BREF

Fêtes des musiques en avril 2011

Sécurité routière : le plan de modération de trafic routier dans Promasens et dans Rue est toujours à l'étude auprès du canton, nous patientons...

CFF

Abonnements journaliers

Deux abonnements journaliers CFF sont à votre disposition sur réservation auprès du Secrétariat communal (021 909 58 22, ouverture du lundi au jeudi de 8h30 à 11h30) au prix de CHF 35.- pour les habitants de la commune et CHF 40.- pour les habitants extérieurs. Les abonnements se paient en argent liquide et comptant.

ACTION EN DECEMBRE !

(du 11.12 au 31.12.10) CHF 20.- pour les habitants de Rue, CHF 30.- pour les habitants extérieurs.

Conseil Général

Jeudi 16 décembre à 20 heures, Salle des Remparts à Rue.

RENSEIGNEMENTS

Tous les renseignements utiles sur l'administration communale, les sociétés locales et l'histoire de la commune de Rue figurent sur le site <http://www.rue.ch>

**Guide pour les urgences
(à disposition au bureau communal)**

Vous trouverez, auprès du bureau du contrôle de l'habitant, un guide pour les urgences publié par l'OFAE.

Quelques rappels :

- ne sortez pas en cas de tempête. En voiture, arrêtez-vous à un endroit sans arbre.
- utilisez votre réchaud en cas de coupure d'électricité.
- contactez vos voisins et faites table commune.
- ayez des provisions pour affronter calmement une situation inhabituelle.
- stockez 9 litres d'eau par personne..
- en cas d'alarme générale, écoutez la RDR, suivez les instructions de la police, des pompiers ou de la protection civile.
- la plupart des incendies sont dus à une défectuosité du système électrique, installez des disjoncteurs.

En cas d'incendie, donner l'alarme, sauver des vies et ensuite seulement combattre l'incendie, voire quitter le bâtiment.

**La Croix-Rouge fribourgeoise
au service des familles**

Un soutien efficace aux familles en cas d'urgence, de maladie, ou de situation exceptionnelle.

- Votre enfant est malade et vous devez vous absenter ?
- Vous êtes malade et ne pouvez vous occuper de votre enfant ?
- Vous recherchez une solution de garde ponctuelle en urgence ?

Annoncez vos besoins à la centrale téléphonique aux heures suivantes :

Lundi-vendredi : 07h30-11h30
au 026 347 39 49

Dimanche-jeudi : 20h00-21h00
au 076 347 39 49

Bon à savoir :

- Les frais de garde sont déductibles des impôts si les parents exercent une activité lucrative.
- 20% de rabais sur ces prix pour les membres de la CRf.
- Pas de mission pour moins de 3 heures.
- Collaboration avec les caisses maladies suivantes: Helsana, CSS, ÖKK, Groupe Mutuel.
- **Pour plus d'informations :**
chaperon.rouge@croix-rouge-fr.ch.

**Aide aux proches :
Un service d'accompagnement pour
personnes âgées et/ou malades**

- Vous soignez votre conjoint, vos parents ?
- Vous êtes sollicité(e) nuit et jour ?
- Nous vous déchargeons de vos obligations de présence auprès du proche.
- Nous encadrons votre proche âgé et / ou malade.

L'aide aux proches est un service indépendant mais complémentaire des services de soins et d'aide à domicile. Nous intervenons, sans autre formalité, à la demande de toute personne souhaitant une aide pour accompagner ou encadrer une personne à domicile.

Horaires :

Téléphonez-nous et communiquez vos besoins du lundi au vendredi de 7h30 à 11h30
au 026 347 39 79

ou aide.aux.proches@croix-rouge-fr.ch.

Baby-Sitting :

Vous voulez sortir ? Vous souhaitez trouver une personne fiable et formée pour s'occuper de vos enfants ?

Nous vous proposons une liste de baby-sitters formées par la Croix-Rouge fribourgeoise. Cette liste est réservée exclusivement aux membres de la Croix-Rouge fribourgeoise qui s'acquittent d'une cotisation annuelle (montant libre).

Prenez contact avec la CRf au **026 347 39 40** ou baby-sitting@croix-rouge-fr.ch et recevez notre liste !

Art 26b OPair**Incinérations hors installation**

Les déchets naturels provenant des forêts, des champs et des jardins ne peuvent être incinérés hors d'une installation que s'ils sont assez secs pour ne pas causer de fumée en brûlant.

Les infractions aux dispositions légales relatives à l'incinération seront dénoncées au juge d'instruction sur la base de l'art. 61 de la LPE et l'art. 77 de la LFCN. Toutes les autorités d'exécution ainsi que la police cantonale ont la faculté de procéder aux dénonciations pénales.

Renseignements :

Service de l'environnement

026 305 37 60 sen@fr.ch

Service des forêts et de la faune

026 305 23 43 forets@fr.ch

Service de l'agriculture

026 305 23 00 sagri@fr.ch

Interdiction des lanternes ou ballons célestes volants

L'utilisation de lanternes ou ballons célestes volants est, avec effet immédiat, interdit sur tout le territoire de la Glâne. Toute contravention est sanctionnée par une amende de 50.- à 2'000.- francs.

PATINOIRE DE ROMONT

Vous pouvez obtenir gratuitement des billets d'entrée auprès du secrétariat communal ainsi que du contrôle de l'habitant.

Informations énergétiques

La commune de Rue est en processus afin d'obtenir le label « cité de l'énergie ». Le label Cité de l'énergie (<http://www.citedelenergie.ch/>) fait partie du programme SuisseEnergie. Grâce au label Cité de l'énergie, les villes et les communes contribuent de manière significative à l'amélioration de la qualité de vie et à la protection du climat. Le label Cité de l'énergie est une distinction pour les communes qui réalisent concrètement une politique communale durable en matière d'énergie, de trafic et d'environnement.

Une nouvelle commission de l'énergie composée de Caroline Baudois, Aline Golliard Savio, Brigitte Kauffmann, Antoinette Piccand, Benoît Dorthe, Laurent Lavanchy, Roland Savary travaille sur ce projet.

Quelques informations utiles :

Le programme suivant : <http://www.programmebatiment.ch> vous présente les possibilités d'aide en matière de rénovation des bâtiments.

La plateforme d'information <http://www.labelinfo.ch>, un projet de la Fondation suisse pour la pratique environnementale, il vous est plus facile de vous y retrouver dans cette multitude de labels. La plateforme vous donne notamment des [informations sur les critères de ces labels](#) et vous [aide à choisir vos produits](#).

Le processus Cité de l'énergie a débuté en 2009. La première étape a consisté à établir un état des lieux de la situation de la commune, à partir de postulats de base : la Suisse s'est fixée comme objectifs de réduire la consommation d'énergies fossiles, de limiter la consommation d'électricité et d'augmenter la part des énergies renouvelables. Afin d'y parvenir il convient de promouvoir les énergies renouvelables, d'utiliser l'énergie rationnellement, avec efficacité et sobriété, de réduire massivement les émissions de CO².

L'état des lieux porte sur 6 secteurs : le développement territorial, le patrimoine communal, l'approvisionnement, la mobilité, l'organisation interne, la communication et la coopération. Nous sommes loin de l'obtention du label. Nous devons réaliser un programme d'actions et planifier des actions.

Un catalogue de tous les secteurs nous a offert une vision globale de notre situation. La commune a établi un programme politique, a nommé une commission de l'énergie qui est entrée en fonction. Sa première tâche a été d'établir un tableau de bord. A cette étape du programme, nous aurons achevé le plan des énergies exigé par le canton depuis de nombreuses années et bénéficié d'une subvention pour la réalisation de ce document.

Nous commençons modestement, dans la mesure de nos moyens. Au niveau du développement territorial : une politique énergétique active. Pour les bâtiments et installations communaux : mise en place d'une comptabilité énergétique. L'approvisionnement en énergie : efficacité et réduction des frais. Le projet de modération de trafic s'inscrit dans le secteur mobilité. Dans le cadre de l'organisation interne de la commune, nous bénéficierons d'un audit annuel. Au chapitre communication, nous envisageons de communiquer lors des deux courriers annuels, sur le site, dans les écoles ainsi qu'en proposant des actions et des journées d'information à la population.

Partant de l'idée que chaque franc que nous ne dépensons pas contribuera à économiser l'argent public et à développer des projets inno-

vants, nous sommes ravis d'instaurer cette collaboration avec Cité de l'énergie.

A VENDRE

Bois de feu (feuillu) long en grume

La commune propose plusieurs lots dans différentes forêts du territoire communal.

Prix : 45 francs le stère.

Nous vous remercions de vous annoncer auprès de l'administration communale, à Rue jusqu'au 15 décembre 2010.

Le cercle scolaire ACER

Le cercle scolaire est en mouvement. Le maintien de toutes nos classes a été difficile, nous avons été contraints de fermer une classe enfantine et de procéder à des regroupements d'enfants entre les différentes communes du cercle, ce qui implique de nombreux transports. Une enseignante nous a quittés pour un autre poste plus proche de ses aspirations. Nous formulons tous nos vœux pour la suite de sa carrière professionnelle.

Monsieur Eric Chappuis a mis un terme à son poste de représentant des parents d'élèves, nous le remercions pour son engagement durant plusieurs années. Notre nouvelle représentante des parents d'élèves, Tatiana Savary, de Gillarens, a repris le poste vacant dans le courant du printemps 2010.

Le cercle ACER a accueilli de nouveaux enseignants : Monsieur Marc Lavanchy et Mme Chritina Pillet qui sauront faire profiter nos enfants de leur expérience dans le scoutisme, de leurs idées créatives et de leur implication dans les activités sportives. Nous leur souhaitons la bienvenue et nous réjouissons d'ores et déjà de nos futures collaborations.